



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 mars 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-seizième session

Point 128 de l'ordre du jour

### Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

## Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Conformément à la résolution [74/304](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte de l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP). Cette interaction devrait servir de base solide à la promotion d'objectifs communs dans l'ensemble des mandats et activités de l'Organisation. Le présent rapport, qui correspond au sixième du genre, donne un aperçu des domaines critiques dans lesquels la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements a fait progresser les objectifs communs. Plus de deux ans après, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'avoir de profondes répercussions au niveau mondial. Les parlements et les alliances parlementaires se sont révélés des partenaires essentiels dans les efforts déployés pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie ainsi qu'à ses incidences sur les droits humains. Ils ont joué un rôle actif dans l'élaboration de la législation d'urgence, la promulgation des lois, l'affinement des cadres réglementaires nationaux, l'approbation des budgets publics et le renforcement de la responsabilité des pouvoirs publics, y compris le respect des obligations en matière de droits de l'homme et des engagements politiques.

2. La pandémie a annulé certains des gains durement acquis en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a fortement augmenté, les écarts entre les hommes et les femmes sur le marché du travail se sont creusés et les inégalités de revenus et de richesses – tant au sein des pays qu'entre eux – se sont accrues. À cet égard, les parlements du monde entier jouent un rôle important en aidant les États Membres à renforcer leur action et à rattraper le retard pris dans la réalisation des objectifs de développement durable.

3. L'Assemblée générale, dans sa résolution [74/304](#), a reconnu le rôle joué par les parlements nationaux et l'UIP dans la riposte à la pandémie et les efforts de



relèvement. Elle a également salué le rôle de la Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'UIP, qui offre un cadre d'interaction régulière entre les parlementaires et les fonctionnaires des Nations Unies, notamment pour faire avancer l'exécution du Programme 2030.

4. Le Secrétaire général entend resserrer davantage la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements. Dans son rapport intitulé « Notre programme commun », qu'il a présenté le 10 septembre 2021, il a souligné l'importance d'améliorer la contribution des parlements aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et reconnu qu'au milieu des crises multiples qui se chevauchent, il était possible d'instaurer un système multilatéral plus efficace fondé sur le renforcement de la coopération. Le rapport est avant tout un programme d'action visant à raffermir et à accélérer la coopération multilatérale – en particulier en ce qui concerne le Programme 2030 – et à changer concrètement la vie des populations. Il s'agit également d'un programme axé sur les principes de solidarité et de collaboration. Le Secrétaire général constate que nous sommes liés les uns aux autres et qu'aucune société ou aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut résoudre seul ses problèmes. Les parlements jouent un rôle essentiel à cet égard, en contribuant à ce que le processus décisionnel des Nations Unies soit éclairé par un large éventail de vues et d'opinions.

5. Dans sa résolution 74/304, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport dans lequel l'accent sera mis en particulier sur la réalisation des objectifs mondiaux communs aux entités des Nations Unies et à l'UIP, notamment sur les meilleures pratiques et les contributions des États Membres, des parlements nationaux, de l'Organisation des Nations Unies et de l'UIP qui visent à accroître la représentation des femmes dans les parlements. Le présent rapport fournit donc des informations sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP au cours des deux dernières années, l'accent étant mis en particulier sur la réalisation du Programme 2030 et sur les efforts d'intervention et de relèvement déployés pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que sur la démocratie et les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris les meilleures pratiques qui visent à accroître la représentation des femmes au parlement, l'autonomisation des jeunes et la paix et la sécurité internationales. La section II fournit des informations sur la coopération entre le système des Nations Unies et les parlements nationaux. La section III décrit de façon détaillée la collaboration entre l'ONU, l'UIP et d'autres organisations parlementaires. La section IV est axée sur les partenariats et les produits de connaissance issus de l'étroite collaboration entre l'ONU, les parlements et les organisations parlementaires.

## **II. L'ONU et les parlements nationaux : appui direct fourni aux parlements et aux parlementaires**

### **A. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

6. Le Programme 2030 arrive à un tournant décisif. Il était déjà évident avant la pandémie que de nombreux États Membres avaient du mal à atteindre les objectifs de développement durable. La COVID-19 a aggravé les défis existants, conduisant à un environnement désormais caractérisé par une faible croissance économique, un chômage élevé et des inégalités croissantes. Une reprise générale qui met le monde sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable nécessitera la participation des parlements. La coopération entre le système des Nations Unies et

les parlements nationaux est essentielle et a déjà permis d'obtenir des résultats importants.

7. En tant que corps législatifs nationaux, les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion des investissements en faveur du développement durable et la mise en place de cadres réglementaires appropriés. Les parlements sont chargés de créer un cadre législatif favorable à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en définissant les priorités en matière de réforme et en élaborant de nouvelles lois. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a souvent été appelée à informer les parlements régionaux ou nationaux des recommandations contenues dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde* et sur des questions telles que les perspectives des accords internationaux d'investissement.

8. Le réseau mondial des centres d'information des Nations Unies, supervisé par le Département de la communication mondiale, travaille directement avec les parlements nationaux et les groupes parlementaires pour les impliquer dans les programmes centraux des Nations Unies. Les centres d'information soutiennent également les coordonnatrices résidentes et coordinateurs résidents des Nations Unies dans leurs interactions avec les parlementaires dans le cadre de manifestations liées aux objectifs de développement durable et aux droits de la personne.

9. Avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Association asiatique pour la population et le développement et le Forum des parlementaires africains et arabes sur la population et le développement se sont engagés à faire avancer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui est conforme au Programme 2030.

10. En mai 2020, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a organisé un webinaire sur l'importance du Programme 2030 pendant la pandémie de COVID-19. Plusieurs acteurs mondiaux et régionaux y ont participé, notamment l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes, ParlAmericas, le Parlement latino-américain et caribéen et le Parlement centraméricain.

11. Au Bangladesh, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a collaboré avec le Gouvernement pour mettre au point l'application My Constituency, outil en ligne convivial permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans chaque circonscription. L'application permet aux membres du Parlement de cerner les lacunes et les besoins et de présenter des arguments fondés sur des données probantes en faveur des politiques et des ressources.

12. Au Kosovo<sup>1</sup>, l'ONU a travaillé en partenariat étroit avec l'Assemblée du Kosovo pour promouvoir le Programme 2030 et sensibiliser le public aux objectifs de développement durable. Le Bureau de la coordination des activités de développement et le PNUD ont apporté un soutien technique au Conseil du développement durable de l'Assemblée pour l'établissement d'un tableau de bord des objectifs de développement durable afin d'en suivre les progrès.

## **B. Pandémie de maladie à coronavirus**

13. Pendant la pandémie de COVID-19, le PNUD a soutenu des initiatives de numérisation destinées à permettre à de nombreux parlements de continuer à mener leurs travaux en ligne. C'est ainsi que le PNUD a aidé le Congrès des États fédérés

---

<sup>1</sup> Toute référence au Kosovo s'entend au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

de Micronésie à renforcer ses capacités numériques, notamment pour améliorer l'interaction avec les citoyens. Au Népal, la Commission des femmes et des affaires sociales du Parlement fédéral, avec le soutien du PNUD, a organisé des consultations d'experts sur la riposte à la COVID-19, en mettant l'accent sur les personnes qui risquaient d'être laissées pour compte, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. Au Bangladesh, le PNUD a facilité la participation du Président du Parlement et d'un membre éminent du Parlement à des tables rondes mondiales sur les vaccins qui ont souligné l'importance d'un accès national équitable aux vaccins.

14. Afin de soutenir l'intégration de la dimension de genre dans les réponses parlementaires à la pandémie, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a publié *Un guide pour l'action parlementaire : ripostes à la pandémie de COVID-19 tenant compte du genre*, qui présente des stratégies pratiques à l'intention des parlements afin de favoriser l'adoption de mesures de lutte contre la COVID-19 et de relance tenant compte des questions de genre. En République de Moldova, ONU-Femmes, le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont soutenu l'action du groupe parlementaire des femmes et de plus de 300 dirigeantes et professionnelles de la santé et de l'éducation visant à leur permettre de constater directement les défis socioéconomiques causés ou exacerbés par la pandémie, et la manière dont ils touchent les femmes et les plus vulnérables de la société.

15. Lors d'une réunion virtuelle des parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenue en juin 2020, le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a souligné l'importance d'organes législatifs plus efficaces et plus ouverts pour lutter contre la pandémie. La réunion, intitulée « Légiférer pour la reprise économique post-COVID-19: dialogue coopératif entre les présidents des parlements des Amériques », a été organisée par ParlAmericas et a réuni 15 présidents et vice-présidents de parlement de toute la région.

16. En 2021, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en partenariat avec l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, a organisé une série de dialogues parlementaires virtuels sur la sécurité alimentaire et la nutrition en période de COVID-19, qui ont favorisé l'échange de connaissances entre les parlementaires de 50 pays et de neuf réseaux parlementaires régionaux et sous-régionaux.

### C. Démocratie et droits humains

17. Afin de donner des moyens d'action aux parlements, à la société civile, au pouvoir judiciaire et au secteur privé, le PNUD a lancé l'Initiative pour une gouvernance inclusive en Angola, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Kenya, en Namibie et au Zimbabwe. Cette initiative régionale vise à aider les pays à devenir de plus en plus responsables et inclusifs envers l'ensemble de leur population, y compris les minorités sexuelles et de genre.

18. Au Brésil, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a appuyé la création d'un observatoire parlementaire sur l'examen périodique universel, initiative sans précédent menée par la Chambre des députés. En 2021, l'initiative a fait appel à 108 représentants de l'État et 145 représentants de la société civile pour discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations acceptées par le Brésil lors du troisième cycle de l'examen périodique universel en 2017.

19. En République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a

soutenu l'Assemblée nationale et fourni à ses commissions des compétences techniques lors de l'adoption de projets de loi relatifs à la réforme du secteur de la sécurité, à la décentralisation, à l'assistance juridique et aux élections. La MINUSCA a facilité 30 visites de parlementaires dans leurs circonscriptions ; les visites ont permis de promouvoir le dialogue et de renforcer la confiance entre les communautés, contribuant ainsi à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord politique de 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. En septembre 2020, la MINUSCA a offert ses bons offices et son soutien technique à l'Autorité nationale des élections et aux parlementaires pour une révision du code électoral qui a permis de prolonger légalement la période d'inscription des électeurs tout en respectant les délais constitutionnels.

20. En Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a collaboré avec la commission juridique du Parlement et fourni des conseils sur les annexes techniques de la loi électorale, le plan électoral opérationnel et le calendrier électoral. La MANUI a régulièrement collaboré avec le Conseil des représentants pour plaider en faveur de la mise en conformité de la législation nationale avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment les projets de loi contre la torture et la violence familiale et la loi relative aux rescapées yézidiennes. Dans le cadre de son projet pour la jeunesse iraquienne, la MANUI a mis en relation certains parlementaires avec de jeunes militants pour discuter des préoccupations liées aux questions locales et nationales. Conformément à son mandat sur l'intégration des questions de genre, la direction de la MANUI maintient un dialogue avec des candidates et des femmes parlementaires pour assurer la participation politique et électorale des femmes.

21. Le Coordinateur spécial des Nations Unies pour le Liban a assuré une liaison politique et un plaidoyer réguliers avec le Président et les membres du Parlement, en insistant sur un fonctionnement institutionnel conforme à la séparation des pouvoirs, sur le rôle de contrôle du Parlement, ainsi que sur la transparence et la responsabilité à l'égard des citoyens. Dans un contexte de crise socioéconomique dans le pays, l'Organisation des Nations Unies s'emploie avec le Parlement à promouvoir des réformes tangibles et une législation alignée sur le Programme 2030.

22. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), en collaboration avec le PNUD, a continué à prêter un soutien consultatif et technique aux trois institutions mandatées pour faire avancer le processus de révision constitutionnelle en Somalie (le Ministère des affaires constitutionnelles, le Comité de surveillance du Parlement fédéral et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution), jusqu'à ce que le processus de révision constitutionnelle soit renvoyé devant le nouveau parlement par décret présidentiel le 24 décembre 2020.

#### **D. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris les meilleures pratiques pour accroître la participation des femmes au Parlement**

23. Dans le cadre de l'Appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains, une équipe spéciale sur les mesures temporaires spéciales, réunissant des acteurs de premier plan, a été créée pour produire des messages de sensibilisation ciblés sur les quotas et la participation des femmes à la vie politique. L'équipe spéciale a aidé à produire des messages clés sur les mesures temporaires spéciales, qui ont été largement diffusés auprès des bureaux extérieurs des Nations Unies, et a fourni un soutien et des conseils adaptés en matière de sensibilisation aux

coordonnatrices résidentes et coordinateurs résidents et aux parties prenantes nationales.

24. ONU-Femmes appuie les efforts de plaidoyer menés auprès des parlements pour adopter, réformer ou faire appliquer des lois sur les quotas afin d'améliorer la représentation des femmes. Au Burkina Faso, ONU-Femmes, le PNUD et les partenaires de la société civile ont apporté une assistance technique aux parlementaires lors des débats qui ont conduit à l'adoption d'une nouvelle loi sur les quotas pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique.

25. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le South Sudan Women Peace Monitoring and Advocacy Group ont organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention de 45 jeunes femmes parlementaires de moins de 40 ans afin qu'elles soient mieux à même de s'investir dans un rôle véritablement prépondérant au sein des corps législatifs nationaux et étatiques et de prendre une part plus active dans la promotion des objectifs de développement durable au niveau communautaire.

26. Dans le cadre de l'action menée en faveur de parlements tenant compte des questions de genre, ONU-Femmes a aidé à renforcer les capacités de groupes de femmes parlementaires œuvrant pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. C'est ainsi qu'en Indonésie, ONU-Femmes a organisé une série de consultations réunissant groupes parlementaires, organisations de la société civile, militantes et universitaires. Les consultations ont permis aux groupes de définir un programme commun destiné à favoriser l'égalité des sexes, notamment en soutenant les projets de loi prioritaires à l'étude. Au Zimbabwe, les efforts de plaidoyer fructueux d'ONU-Femmes auprès des députés ont conduit à la création du groupe de parlementaires de la campagne « HeforShe », qui comprend le président du Parlement et des sénateurs.

27. En octobre 2020, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a organisé des réunions consultatives de femmes parlementaires afin d'élaborer des recommandations précises tenant compte des questions de genre pour le Forum de dialogue politique interlibyen placé sous l'égide de l'ONU. La MANUL a collaboré avec des femmes parlementaires et la présidence de la Chambre des représentants pour assurer la participation active et effective des femmes dans tous les processus et instances politiques clés, y compris dans les commissions pertinentes, et dans les travaux consacrés à des sujets tels que leur autonomisation et les élections. En décembre 2021, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a favorisé la collaboration entre le Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Association des ombudsmans et médiateurs des pays d'Afrique et les organisations de la société civile pour aider les pays de la région à lutter contre la violence fondée sur le genre et à promouvoir la participation effective des femmes aux processus politiques et à la prise de décisions.

28. En Géorgie, en coordination avec l'Organisation internationale du Travail, ONU-Femmes a fourni une assistance technique lors des débats parlementaires sur les amendements au Code du travail et à la loi sur la fonction publique. Cela a contribué à l'inclusion de dispositions légales sur le principe « à travail égal, salaire égal », la responsabilité des employeurs pour les pratiques discriminatoires et le harcèlement sexuel, et le droit au perfectionnement professionnel et à la formation professionnelle après le congé de maternité. En Afrique du Sud, ONU-Femmes, le FNUAP, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, le HCDH et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont aidé le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à élaborer un ensemble de dispositions législatives régionales types sur la violence

fondée sur le genre. Cela a contribué à renforcer les règles normatives que les États membres de la SADC peuvent s'attacher à reproduire au niveau national.

29. En Angola, le PNUD a aidé à introduire une budgétisation tenant compte les questions de genre auprès des parlementaires afin de garantir que les besoins des femmes sont pris en considération. Des marqueurs de genre et une méthode normalisée sont désormais utilisés pour intégrer les questions touchant l'égalité des sexes dans l'allocation des ressources qui sous-tendent la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Au Kirghizstan, où une augmentation de la violence sexiste liée à la pandémie a été signalée, le PNUD a aidé le parlement à apporter une réponse à la crise et à élaborer des mesures d'urgence sensibles à la dimension de genre. Il s'agissait notamment de la création d'un conseil sur les droits des femmes et la lutte contre la violence, qui a examiné et recommandé des modifications législatives visant à promouvoir l'accès à la justice pour les victimes de violences familiales. Au Monténégro, le PNUD a aidé à évaluer les connaissances et les perceptions que les parlementaires, les ministères clés, la police et la société civile avaient sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette évaluation a ouvert la voie à l'élaboration d'un plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

30. Au Turkménistan, le FNUAP a contribué à l'élaboration d'une loi type sur la violence familiale. Au Nigéria, il a soutenu la loi sur l'interdiction de la violence visant des personnes et la loi sur les droits de l'enfant.

## **E. Autonomisation des jeunes**

31. Les jeunes jouent un rôle essentiel dans la réalisation du Programme 2030 et sont des acteurs de plus en plus dynamiques au sein des parlements. Ils peuvent également être bien placés au sein des institutions nationales pour contrôler et rendre les gouvernements comptables des progrès accomplis par rapport aux objectifs et engagements liés à la jeunesse et aux objectifs de développement durable de manière plus générale.

32. En avril 2021, le forum annuel des jeunes du Conseil économique et social a eu lieu à New York. Le forum constitue un cadre important pour les jeunes qui souhaitent contribuer aux débats politiques à l'ONU. Convoqué par le Président du Conseil et co-organisé par le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et le Département des affaires économiques et sociales, le forum 2021 comprenait une table ronde ministérielle sur la participation politique des jeunes au titre de l'objectif de développement durable 16.

33. En avril 2021, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a prononcé le discours principal de la septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, organisée par l'UIP, dont le thème était intitulé « Le relèvement après la pandémie de COVID-19 : une approche adaptée aux jeunes ».

34. En 2021, la MANUSOM a présenté trois modules d'ateliers sur les jeunes, la paix et la sécurité aux commissions parlementaires de l'intérieur et de la sécurité à Hirschébeli, dans l'État du Sud-Ouest et à Djoubaland.

35. Pour renforcer la collaboration numérique entre les parlements, les gouvernements et les jeunes au Bhoutan, au Pakistan et au Timor-Leste, le PNUD a lancé une initiative visant à évaluer la préparation au numérique des parlements en pilotant des plateformes numériques destinées à permettre aux jeunes de contribuer au processus décisionnel.

36. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, le FNUAP a organisé des réunions en ligne, dirigées par des jeunes, avec les présidents de six parlements en vue d'obtenir des engagements sur la réforme des lois concernant la santé et les droits des adolescent-e-s en matière de sexualité et de procréation.

## **F. Paix et sécurité internationales**

37. La collaboration avec les parlementaires est également un aspect important du soutien que l'ONU apporte à la mise en œuvre des accords de paix. Tout au long de 2020 et 2021, la MANUL a continué à aider la Chambre des représentants et à collaborer avec elle dans le cadre du processus de dialogue politique libyen. Dans une période d'extrême polarisation politique pendant et après le conflit armé, d'avril 2019 à juin 2020, la MANUL a collaboré avec des parlementaires convoqués dans l'est et l'ouest de la Libye dans le cadre des efforts visant à mettre fin aux hostilités et à relancer le processus politique. La direction de la MANUL s'est régulièrement entretenue avec les dirigeants et les membres de la Chambre des représentants du processus politique et de la préparation des élections.

38. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a suivi les débats du Congrès sur les questions liées à la paix. Elle a également maintenu le dialogue avec les législateurs de tous les partis de l'échiquier politique, les membres des commissions de la paix du Sénat et de la Chambre des représentants, et les présidents des deux chambres.

39. En juin 2021, le Bureau de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies a créé son Bureau du Programme sur la participation parlementaire à la prévention et à la lutte contre le terrorisme à Doha. Étant donné que la pandémie a eu une incidence directe sur sa capacité de mener des activités en personne pour les parlementaires, le Bureau de lutte contre le terrorisme a réorienté les activités du nouveau bureau vers la production d'outils et de ressources tournés vers l'action et d'autres documents pertinents adaptés à l'usage des parlementaires.

40. En septembre 2021, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en coopération avec l'ONUDC et l'UIP, a organisé le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme à Vienne. En décembre 2021, il a coorganisé une manifestation sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent propice au terrorisme, en partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La table ronde s'est tenue dans le cadre de l'initiative STRIVE Asia, partenariat entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, et du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale, projet commun au Bureau de lutte contre le terrorisme et au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

41. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dispose d'un programme d'assistance législative propre, accessible à tous les parlements, couvrant divers aspects du droit international, notamment la sûreté, la sécurité, les garanties et la responsabilité nucléaires, et favorisant l'élaboration de lois d'application nationales. Au cours de la période considérée, les activités d'assistance législative de l'AIEA ont suscité un intérêt accru, notamment les ateliers de formation régionaux et nationaux sur le droit nucléaire et les discussions bilatérales sur les projets de législation nucléaire nationale soumis à l'examen de l'AIEA. En septembre 2021, le Directeur général de l'AIEA a accueilli une soixantaine de présidents de parlement et de chefs de délégation au siège de l'Agence en marge de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement.



## G. Autres domaines de coopération

42. Dans le cadre de son Programme mondial contre la cybercriminalité, l'ONU DC a fourni aux États membres et aux parlements une assistance technique sur les lois relatives à la cybercriminalité et les stratégies de cybersécurité. Aux Fidji, l'ONU DC et le HCDH ont fourni des conseils sur un projet de loi sur la cybercriminalité, que l'ONU DC a présenté au Comité parlementaire permanent de la justice, du droit et des droits de l'homme en juin 2020. L'ONU DC a également fourni une assistance et des conseils à la Mongolie concernant son projet de stratégie nationale de cybersécurité et de code pénal sur la cybercriminalité en juin 2021. Entre novembre 2020 et octobre 2021, il a apporté des contributions techniques aux parlementaires, au personnel législatif et à d'autres parties prenantes au Salvador, dans le cadre de sessions multipartites qui ont analysé les réformes de la loi sur la cybercriminalité du pays.

43. En juin 2021, l'ONU DC a aidé à préparer la douzième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, en élaborant un rapport sur le rôle des parlements nationaux et autres organes législatifs dans le renforcement de l'application de la Convention contre la corruption. Le rapport propose des moyens d'impliquer les parlements nationaux et d'autres organes législatifs dans sa mise en œuvre.

44. Au Népal et au Pakistan, le PNUD a soutenu l'adoption de directives sur la mobilisation et le suivi du financement de l'action climatique. Au Kosovo, les parlementaires ont participé à une manifestation parallèle sur les innovations au service des villes soucieuses du climat, organisée par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour coïncider avec la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

45. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a collaboré étroitement avec les membres du Parlement européen pour faire avancer la législation sur la réduction des risques de catastrophe au niveau de l'Union européenne. Parmi les réalisations, on peut citer l'intégration de formules sur la réduction des risques de catastrophe et une référence au cadre de Sendai dans la résolution du Parlement européen sur la vingt-sixième session de la Conférence des Parties et dans la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de l'Union européenne.

46. En République de Corée, l'UNICEF a engagé plusieurs échanges cruciaux avec les parlementaires en 2021. Il s'agissait notamment de dialogues politiques et de discussions sur le climat, ainsi que d'une séance d'information entre la Directrice générale de l'UNICEF et le Vice-président de l'Assemblée nationale sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan. Le dirigeant des Amis parlementaires coréens de l'UNICEF, groupe de 43 parlementaires soutenant activement les travaux de l'UNICEF, a signé la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique.

47. Au Bangladesh, en 2021, l'ONU DC a collaboré avec le groupe de parlementaires sur le développement et la migration et organisé une réunion d'échange de bonnes pratiques en matière de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants. Il a également présenté au groupe de parlementaires une note de synthèse intitulée « Towards a national response to the smuggling of migrants by land, sea and air in Bangladesh » (Vers une riposte nationale face au trafic des migrants par voie terrestre, maritime ou aérienne) lors de la première consultation nationale de haut niveau sur la nécessité d'une politique de lutte contre le trafic de migrants et d'une réponse législative nationale.

### **III. L'ONU, l'Union interparlementaire et les autres organisations parlementaires : promouvoir les normes mondiales**

48. En tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, l'UIP a joué un rôle important dans le renforcement des contributions parlementaires au sein du système des Nations Unies. La section III met en lumière certains des principaux échanges entre l'UIP et d'autres organisations parlementaires et l'Organisation des Nations Unies.

#### **A. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

49. Dans le cadre d'une initiative multipartite coordonnée par l'UIP, le PNUD a mis au point un ensemble d'indicateurs mesurant l'aptitude des parlements à remplir leur mission, sur la base de l'objectif de développement durable 16, cibles 16.6 et 16.7. Les indicateurs ont permis de saisir les bonnes pratiques parlementaires en matière de contrôle du Programme 2030; d'intégration de la dimension de genre et de budgétisation tenant compte des questions de genre; de droits de la personne; de coopération parlementaire et interparlementaire; et de contrôle du secteur de la sécurité, des affaires étrangères et de la politique de coopération internationale.

50. Au titre du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, le PNUD et l'UIP se sont attachés avec les parlements, les gouvernements, les organisations bilatérales et multilatérales, la société civile, le secteur privé et les syndicats à renforcer l'efficacité des partenariats en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030. En 2021, ils ont organisé conjointement une conférence d'experts sur les bonnes pratiques parlementaires en matière de création de partenariats efficaces au niveau national.

51. Au cours des deux dernières années, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale s'est associée à l'UIP, au PNUD et à la Banque islamique de développement pour organiser un forum annuel avec les parlementaires des États arabes afin de resserrer leur collaboration dans le domaine de l'application, du suivi et de l'examen du Programme 2030. En 2021, l'accent a été mis sur le rôle que pouvaient jouer les parlementaires pour riposter à la crise de la COVID-19 et faire avancer le programme visant à ne laisser personne de côté.

52. La CNUCED et l'UIP ont maintenu une étroite coopération, notamment en assurant la diffusion des travaux de recherche et d'orientation sur les investissements et les entreprises mis au service du développement et des bonnes pratiques élaborées par la CNUCED. L'UIP a été un partenaire régulier du Forum mondial de l'investissement, son Président ayant participé au sommet d'ouverture du septième Forum mondial de l'investissement, qui s'est tenu en octobre 2021. Le sommet a donné lieu à un dialogue tripartite entre parlementaires, décideurs politiques et chefs d'entreprise qui a permis de discuter de la canalisation des investissements en faveur du développement.

53. En 2020, l'UIP s'est associée à l'équipe de pays des Nations Unies en Albanie pour aider le Parlement albanais à renforcer son adhésion aux objectifs de développement durable. Le projet comprenait deux activités initiales visant à améliorer les connaissances des parlementaires sur le processus de mise en œuvre des objectifs et à préparer le personnel parlementaire à l'exercice d'auto-évaluation, sur la base de l'outil d'auto-évaluation mis au point par l'UIP et le PNUD.

54. Suite aux manifestations d'intérêt reçues de plusieurs parlements, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'UIP ont organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires et du personnel parlementaire aux Seychelles et au Zimbabwe et un séminaire régional pour les parlements d'Asie centrale. L'objectif était de faire comprendre le rôle des parlementaires dans la promotion d'une relance verte COVID-19 et de renforcer leur capacité de légiférer, d'exercer leurs fonctions de contrôle et de prendre des décisions budgétaires en conséquence. Les ateliers ont également permis de déterminer la manière dont le personnel parlementaire pouvait aider les parlementaires à renforcer la législation au service d'une relance verte et de les doter d'outils d'intégration des objectifs de développement durable et des principes de la relance verte dans la recherche et l'analyse législative.

## **B. Pandémie de maladie à coronavirus**

55. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UIP ont organisé une série d'activités conjointes en 2020 et 2021, notamment un atelier virtuel mondial sur les liens entre la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire mondiale, et l'incidence de la pandémie sur l'action parlementaire dans ce domaine. Elles ont également organisé une série de manifestations régionales pour souligner l'importance des fonctions parlementaires dans la riposte à la COVID-19 et pour garantir l'équité dans le cadre des programmes nationaux de couverture sanitaire universelle.

56. En 2020, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'UIP et l'OMS ont organisé deux webinaires dans le cadre de la campagne de l'UIP intitulée « Les parlements à l'heure de la pandémie ». Ils ont mis l'accent sur la mobilisation des parlementaires dans la réponse mondiale à la COVID-19 et souligné la nécessité d'une approche globale à l'échelle de l'ensemble de la société et de l'administration. Le Directeur général de l'OMS, le Secrétaire général de l'UIP et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe y ont participé.

57. En 2020, dans le cadre de la quinzième réunion annuelle du Forum sur la gouvernance de l'Internet, le Département des affaires économiques et sociales et l'UIP ont coorganisé une table ronde parlementaire sur le renforcement de la confiance à l'heure de la réponse à la COVID-19 et de la reprise après la COVID-19. Les discussions menées à cette occasion ont mis en évidence le rôle des parlements dans la création de cadres juridiques qui rendent l'internet accessible, ouvert et sûr pour les générations actuelles et futures d'utilisateurs.

58. En 2021, le HCDH et l'UIP ont organisé un atelier à l'intention des parlementaires sur les activités de relèvement liées à la pandémie de COVID-19 à travers le prisme des droits humains. L'atelier a permis un échange de bonnes pratiques en termes de législation visant à promouvoir les droits de la personne tout en s'attaquant à la pandémie. Les participants ont également discuté des stratégies fondées sur les droits de l'homme dans la perspective d'une reprise après la pandémie.

## **C. Démocratie et droits humains**

59. En 2020 et 2021, l'UIP a continué à fournir une aide au renforcement des capacités afin d'épauler les efforts que déploient les parlements pour promouvoir les droits de l'homme en général, et d'accroître la contribution qu'ils apportent aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à l'examen périodique universel. En juillet et novembre 2020, le HCDH, l'UIP et le Commonwealth ont organisé deux

ateliers virtuels sur l'engagement des parlements dans la promotion des droits de l'homme, notamment sur les travaux du Conseil des droits de l'homme et l'examen périodique universel, à l'intention des parlementaires d'Afrique, d'Europe, des Caraïbes, du Canada, et d'Asie et du Pacifique.

60. En collaboration avec le HCDH, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'UIP a organisé en octobre 2021 un atelier sur le renforcement du rôle des parlementaires des États membres de l'OIF dans le processus d'examen périodique universel.

#### **D. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris les meilleures pratiques visant à accroître leur représentation dans les parlements**

61. L'UIP et ONU-Femmes ont organisé des réunions parlementaires en marge des soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions de la Commission de la condition de la femme. Les réunions ont permis aux parlementaires de contribuer aux thèmes abordés lors des sessions, notamment l'action parlementaire en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes pour toutes les femmes et les filles et les défis à relever pour parvenir à la parité des sexes dans le cadre de la participation à la vie politique au lendemain de la pandémie.

62. ONU-Femmes a poursuivi son partenariat avec l'UIP visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les parlements, notamment en fournissant des données et des connaissances comparatives mondiales et en organisant des manifestations régulières pour renforcer les liens entre les parlementaires et les activités de l'Organisation des Nations Unies. En 2020 et 2021, en marge des soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions de la Commission de la condition de la femme, ONU-Femmes et l'UIP ont publié la Carte des femmes en politique. ONU-Femmes, l'UIP, le PNUD et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale ont continué à collaborer au Réseau international de connaissances des femmes en politique, plateforme qui facilite l'accès des femmes aux ressources et au matériel de renforcement des capacités et fournit aux femmes élues, aux candidates et aux groupes de femmes de la société civile un espace en ligne pour partager des expériences, créer des réseaux et collaborer sur des questions d'intérêt.

63. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et l'UIP ont signé un cadre de coopération et lancé des dispositions législatives types et des orientations sur les enquêtes et les poursuites concernant les violences sexuelles liées aux conflits en juin 2021. Elle a également désigné le Secrétaire général de l'UIP comme champion mondial de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits, en reconnaissance de son important travail de promotion de l'égalité des sexes et de son soutien au mandat du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les violences sexuelles dans les conflits par le truchement du cadre de coopération.

#### **E. Autonomisation des jeunes**

64. L'UIP, par l'intermédiaire de son bureau à New York, a collaboré avec les États Membres pour renforcer le projet de résolution de l'Assemblée générale sur les politiques et programmes impliquant les jeunes, en mettant davantage l'accent sur leur représentation dans les corps législatifs nationaux et locaux.

65. L'ONU DC a soutenu la participation du Réseau des jeunes parlementaires africains au Forum mondial des jeunes dirigeants qui s'est tenu à Santander (Espagne), en 2021. Le Forum a permis aux jeunes parlementaires d'avoir des échanges et de collaborer avec leurs homologues d'autres régions du monde sur des questions législatives pertinentes concernant la bonne gouvernance, la justice, les droits humains et l'exercice des responsabilités par les jeunes. En Afrique de l'Est, l'ONU DC appuie le Réseau des jeunes parlementaires africains avec lequel il s'emploie à renforcer le rôle des jeunes législateurs africains dans la lutte contre la corruption et la promotion de l'état de droit. En décembre 2020, il s'est associé au Réseau pour commémorer la Journée internationale de lutte contre la corruption.

## **F. Paix et sécurité internationales**

66. Dans le cadre du Programme conjoint UIP-ONU de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui vise à mieux permettre aux parlements nationaux de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, l'UIP, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONU DC se sont attachés à élaborer des dispositions législatives types en faveur des victimes du terrorisme. Huit webinaires d'experts ont eu lieu entre novembre 2020 et juin 2021 afin de recueillir les différentes dispositions susceptibles de faire partie du projet de dispositions législatives types, destinées à servir de guide lorsque la législation en la matière n'existe pas ou doit être révisée.

67. En septembre 2021, le Directeur général de l'AIEA et le Secrétaire général de l'UIP ont envoyé des lettres conjointes aux Présidents des parlements des États Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui n'ont pas encore conclu et mis en vigueur les accords de garanties pertinents. Les lettres sollicitaient l'aide des orateurs pour sensibiliser les parlementaires aux accords de garanties généralisées et aux protocoles additionnels, afin de susciter une adhésion à la non-prolifération nucléaire sous-tendue par le Traité.

68. En février 2021, en partenariat avec la Westminster Foundation for Democracy, le PNUD a organisé une discussion virtuelle sur la relation multidimensionnelle entre les parlements et la consolidation de la paix. En outre, à la demande du Président de la Sous-commission des finances de l'UIP, le PNUD a contribué en 2021 à la rédaction d'une résolution de l'UIP sur le rôle des parlements et des parlementaires dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

69. L'UIP, en collaboration avec la présidence de la septième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, a mené une campagne de sensibilisation auprès des présidents de parlement de plus de 80 États qui ne sont pas encore parties au Traité, afin d'encourager l'adhésion et de sensibiliser au danger que représente la prolifération des armes légères et de petit calibre. Elle a également poursuivi sa campagne de sensibilisation auprès des présidents de parlement des États qui ne sont pas encore parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en les exhortant à débattre de l'adhésion au traité dans leurs parlements respectifs.

70. L'UIP, avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement, a continué à promouvoir la mise en œuvre du programme de désarmement 2018 en organisant des webinaires internationaux sur la base du manuel parlementaire 2020 intitulé « Assurer notre avenir commun: guide de l'action parlementaire en faveur du désarmement au service de la sécurité et du développement durable ».

## **G. Autres domaines de coopération**

71. Dans la déclaration politique intitulée « Notre engagement commun à nous attaquer efficacement aux problèmes posés par la corruption et à prendre des mesures pour la prévenir et la combattre et renforcer la coopération internationale », adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale contre la corruption en juin 2021, les États Membres se sont engagés à renforcer le dialogue et la coopération interparlementaires, y compris en coordination avec l'UIP, à promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de législation et de contrôle dans le domaine de la lutte contre la corruption, et à envisager de transposer ces bonnes pratiques dans le droit interne. L'ONUSUDC et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption ont tenu une manifestation parallèle conjointe en marge de la session extraordinaire sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre de la déclaration politique.

72. En décembre 2021, lors de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui s'est tenue en Égypte, l'ONUSUDC a organisé une manifestation spéciale sur le rôle des parlements nationaux et autres organes législatifs dans la prévention et la lutte contre la corruption. Des représentants de l'UIP, de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et des membres des parlements nationaux ont rendu compte de leurs efforts tendant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, régional et mondial. Toujours au cours de la session, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption a tenu une rencontre intitulée "Neuvième Forum des parlementaires : mettre en œuvre le principe d'intégrité".

73. En 2020 et 2021, le Département des affaires économiques et sociales et l'UIP ont uni leurs efforts pour faciliter le dialogue interparlementaire sur les questions relatives à l'Internet et aux politiques numériques dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l'Internet. La table ronde parlementaire organisée lors du quinzième Forum sur la gouvernance de l'Internet en novembre 2020 a débouché sur un document final qui a souligné l'engagement des parlementaires à contribuer activement à la création de cadres juridiques pour les générations actuelles et futures d'internautes et à rendre l'Internet accessible, ouvert et sûr pour tous. En 2021, le renforcement de la voie parlementaire au sein du Forum sur la gouvernance de l'Internet a débouché sur une série de recommandations d'action parlementaire sur des questions clés de la politique numérique: la vie privée et la protection des données, les contenus en ligne préjudiciables et la gouvernance de l'intelligence artificielle.

74. L'UIP et le Parlement italien ont organisé conjointement à Rome en octobre 2021, une réunion parlementaire dans le cadre d'une série de manifestations préparatoires accueillies par l'Italie, avant la tenue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a été suivie d'une réunion parlementaire en marge de la vingt-sixième session à Glasgow, co-organisée par l'UIP et le groupe britannique de l'UIP.

## **IV. Partenariats**

### **A. Partenariats, interactions de haut niveau et réunions spécialisées**

75. Les efforts visant à renforcer les interactions entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP ont été déployés au plus haut niveau, ce qui a permis de maintenir le contact entre les dirigeants des deux organisations, notamment le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général et le Président de l'UIP.

76. En 2021, l'UIP a organisé la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement. La Conférence, qui s'est tenue à Vienne, a rassemblé les plus hauts responsables parlementaires de plus de 100 parlements et des représentants de l'ONU, qui se sont concentrés sur le renforcement d'un multilatéralisme efficace pour assurer la paix et le développement durable des populations et de la planète.

77. Le Secrétaire général de l'ONU a envoyé des messages vidéo aux cent quarante-deuxième et cent quarante-troisième Assemblées de l'UIP et à la cinquième Conférence mondiale des Présidents de Parlement, dans lesquels il a souligné la nécessité de renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme et d'inciter les parlementaires à trouver des solutions aux problèmes de portée mondiale. Dans Notre programme commun, le Secrétaire général a souligné l'importance de renforcer les contributions parlementaires au système des Nations Unies. La Vice-Secrétaire générale a envoyé un message vidéo à la première réunion parlementaire mondiale tenue en 2021 sur la réalisation des objectifs de développement durable, dans lequel elle a renforcé le rôle essentiel des parlementaires dans la mise en œuvre du Programme 2030.

78. Les auditions parlementaires annuelles ONU-UIP qui se sont tenues en 2021 et 2022 ont offert des occasions importantes de discuter des contributions parlementaires au système des Nations Unies. L'audition de 2021, qui s'est tenue virtuellement, a porté sur la lutte contre la corruption afin de rétablir la confiance dans le gouvernement et d'améliorer les perspectives de développement. L'audition 2022, dont le thème était intitulé « Building political support and inclusive responses to sustainable recovery » (Créer l'appui politique et prendre les mesures inclusives nécessaires à un relèvement durable), a été l'occasion d'un échange de vues préliminaire concernant la mise en œuvre des recommandations formulées par le Secrétaire général dans Notre programme commun. Le Département de la communication globale a mis en lumière l'action de l'UIP et le multilatéralisme parlementaire sur ses plateformes d'information multilingues.

79. En juin 2021, le HCDH et l'Union interparlementaire ont signé un mémorandum d'accord en vue de renforcer leur coordination et leur coopération, notamment pour promouvoir le droit de participer aux affaires publiques et appuyer davantage les commissions parlementaires s'occupant des droits humains.

80. En février 2020, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Conseil de la Choura du Qatar ont signé un protocole d'accord sur la mise en œuvre d'initiatives conjointes visant à promouvoir l'engagement actif des parlementaires du monde entier dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent propice au terrorisme. L'accord de contribution visant à établir le Bureau du programme sur l'engagement parlementaire en faveur de la prévention et de la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme a été parachevé en novembre 2020.

81. En marge du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, co-organisé par l'Office de lutte contre le terrorisme, l'ONUSUD et l'UIP le 9 septembre 2021 à Vienne, l'ONUSUD a signé des lettres d'intention avec le Parlement arabe et l'UIP sur l'élargissement de la coopération future en matière d'assistance législative aux parlementaires du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. De même, en novembre 2021, l'ONUSUD a signé un protocole d'accord avec l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée pour approfondir la coopération en matière d'harmonisation des législations, afin de mieux s'attaquer aux liens entre le crime organisé et le terrorisme.

82. En juin 2021, l'UIP a signé un protocole d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui institutionnalise la coopération de longue date entre les deux organisations sur les questions liées à la protection des

réfugiés et à l'apatridie. L'UIP et le HCR ont organisé une série de manifestations de sensibilisation à l'intention des parlementaires sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et la campagne mondiale visant à mettre fin à l'apatridie en l'espace d'une décennie (campagne I Belong).

## **B. Mise au point d'outils et de supports de connaissance**

83. La vaste coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements et les organisations parlementaires a permis de mettre au point un certain nombre d'outils et de produits de connaissance. Le PNUD et l'UIP ont publié plusieurs outils d'orientation et produits de connaissance, notamment le troisième *Rapport parlementaire mondial*, une production conjointe phare du PNUD et de l'UIP qui fournit un guide aux parlements pour améliorer, systématiser et innover leur engagement public. Parmi les autres publications, on peut citer les *Lignes directrices pour renforcer l'engagement et la contribution des parlements à une coopération pour le développement efficace*, publiées en 2020, qui visent à fournir aux parlements et aux parlementaires une compréhension commune de ce qu'ils peuvent faire pour promouvoir une utilisation plus efficace et responsable de l'aide et des ressources de développement.

84. En 2020 et 2021, l'UIP et l'OMS ont collaboré à l'élaboration d'outils destinés à éclairer l'action parlementaire, notamment un manuel conjoint destiné aux parlementaires expliquant le concept de couverture sanitaire universelle et son importance pour le développement national, qui sera publié en 2022. Le manuel souligne l'intérêt que revêt l'action parlementaire à ce sujet, examine la manière dont les parlements et les parlementaires peuvent relever les principaux défis en matière de soins de santé universels, et offre des suggestions quant aux actions et initiatives concrètes à mener au niveau national.

85. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a élaboré une nouvelle stratégie de collaboration avec les parlementaires, qui comprend une évolution vers une approche plus institutionnalisée de l'engagement avec un réseau stratégique de partenaires, tels que l'UIP, le Forum de la vulnérabilité climatique et les groupes et réseaux parlementaires régionaux. Par ailleurs, en octobre 2021, à l'occasion de la Journée internationale de la réduction des risques de catastrophe, l'UIP et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe ont publié un guide intitulé "La réduction des risques de catastrophe pour atteindre les objectifs de développement durable", qui explique l'importance de la réduction des risques de catastrophe et la manière de la mettre en œuvre, et présente 10 actions que les parlementaires peuvent entreprendre pour influencer et mettre en œuvre efficacement des cadres politiques, juridiques, financiers et de contrôle pertinents adaptés à la situation de leur pays.

86. En avril 2021, l'UIP et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont publié un manuel à l'intention des parlementaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Ce manuel a été produit en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF, le Scaling Up Nutrition Movement et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il vise à soutenir l'engagement des parlementaires à garantir la mise en place de la législation nécessaire en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et à déterminer des actions concrètes à mener pour assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition pour tous.

87. Le FNUAP a contribué à l'élaboration de plusieurs produits de connaissance à l'intention des parlementaires, y compris une trousse d'information intitulée « Guide du parlementaire : six mesures à prendre pour assurer une couverture sanitaire universelle ». La trousse d'information, publiée en 2021, a été élaborée par le



Partenariat mondial pour la couverture sanitaire universelle, le Forum parlementaire européen pour les droits en matière de sexualité et de procréation et le Forum parlementaire africain sur la population et le développement. Le FNUAP, en partenariat avec le Forum parlementaire européen, a également contribué à l'élaboration de la politique mondiale de contraception Atlas Africa.

88. En 2020, l'UIP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont présenté une publication conjointe intitulée *Green approaches to COVID-19 recovery: Policy note for parliamentarians* (Approches vertes au relèvement après la pandémie de COVID-19: note d'orientation à l'intention des parlementaires). La note d'orientation met en évidence les principales approches que les parlementaires peuvent adopter pour promouvoir une reprise durable et écologique à la suite de la pandémie et partage les meilleures pratiques correspondantes.

89. L'UIP et le HCDH ont collaboré à la production d'un outil d'auto-évaluation destiné aux parlements et visant à sensibiliser les parlementaires aux normes et mécanismes internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme ; à donner aux instances parlementaires les moyens de jouer un rôle dynamique; et à promouvoir la coopération entre les parlements et les mécanismes internationaux des droits de l'homme. L'UIP et le HCDH travaillent également à l'élaboration d'un manuel destiné aux parlementaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif. Ils ont collaboré pour prêter conseil aux parlementaires sur l'engagement au titre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. En 2021, lors de la cent quarante-troisième Assemblée de l'UIP et aussi virtuellement, l'UIP et ONU-Femmes ont lancé le *Manuel à l'usage des parlementaires sur l'élaboration de lois tenant compte de la dimension de genre*.

90. En octobre 2021, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé une plateforme et un outil de formation en ligne appelés *Connect & Learn*, qui offrent la possibilité d'aider les parlementaires et les États Membres à mettre en œuvre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

## V. Conclusion et marche à suivre

91. **Même avant la pandémie de COVID-19, le monde n'était pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable; la pandémie a rendu leur réalisation beaucoup plus difficile. Les parlements, en tant que gardiens fondamentaux des engagements politiques en matière de développement durable, continuent de jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre et l'examen du Programme 2030, comme l'a réaffirmé en 2021 l'Assemblée générale dans son examen du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable<sup>2</sup>. L'expérience de l'ONU avec les parlements et les alliances parlementaires, telle qu'exposée dans le présent rapport, démontre que leur action, et leur partenariat avec l'Organisation, sont essentiels.**

92. **Dans mon rapport intitulé « Notre Programme commun », j'ai souligné qu'il était important de renforcer la contribution des parlements au système des Nations Unies et de combler certaines des lacunes et de relever certains des défis qui empêchent de resserrer la collaboration entre les parlements et le système des Nations Unies, aux niveaux mondial, régional et national. Les parlements, compte tenu de leurs mandats législatifs et de contrôle et de leur rôle dans la traduction des instruments internationaux en législation nationale, peuvent**

<sup>2</sup> Résolution [75/290](#) B de l'Assemblée générale.

apporter une contribution unique aux processus des Nations Unies. Je m'engage à travailler avec les États Membres pour examiner les moyens de renforcer la contribution des parlements aux processus des Nations Unies.

93. Les femmes ne représentant que 25,6 % des parlementaires dans le monde, il est urgent de prendre des mesures législatives concrètes et audacieuses pour atteindre la parité hommes-femmes dans la prise de décision. Je me félicite de la décision de plusieurs États Membres d'introduire des mesures temporaires spéciales, notamment des quotas de femmes dans les parlements, qui s'est avérée être un moyen efficace de respecter notre engagement à promouvoir une participation égale, significative et effective des femmes à la vie politique. Pourtant, les travaux relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ne sont toujours pas prioritaires dans les programmes législatifs et politiques, et la volonté politique de s'engager pour réaliser des progrès considérables fait défaut. J'appelle à une plus grande détermination politique pour combler ces lacunes.

94. Il convient d'encourager l'élargissement des possibilités offertes aux jeunes de servir en tant que parlementaires. Des efforts concrets doivent être déployés pour créer et maintenir des espaces et des canaux sûrs permettant aux jeunes de s'engager de manière significative et inclusive à tous les niveaux de l'élaboration des politiques. Les auditions parlementaires avec des groupes de jeunes pourraient être encouragées lorsque les politiques sont examinées au sein des organes législatifs nationaux.

95. Compte tenu du rôle important que jouent les parlements pour traduire les programmes mondiaux en réalités concrètes au niveau national, les recommandations suivantes sont présentées pour examen :

a) Conformément aux recommandations contenues dans Notre programme commun, les États Membres pourraient envisager d'inclure des parlementaires dans les délégations nationales pour participer aux activités de l'Organisation des Nations Unies. J'invite également les organes directeurs des Nations Unies à examiner les moyens de renforcer la participation des parlementaires à leurs propres travaux, afin d'entendre diverses voix et de recueillir diverses contributions ;

b) Le système des Nations Unies et l'UIP devraient continuer à promouvoir des interactions structurées avec les parlements nationaux pour contribuer à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation et à aligner la législation nationale sur les engagements internationaux, notamment le Programme 2030, l'Accord de Paris, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Nouveau Programme pour les villes. Je salue à cet égard le travail que mène l'UIP pour faciliter la participation des parlementaires aux processus des Nations Unies ;

c) Alors que la communauté internationale entre dans la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, les entités des Nations Unies devraient continuer à aider les parlements à mener à bien ce programme crucial, en s'appuyant sur les équipes de pays des Nations Unies reconfigurées et en assurant la cohérence de l'action et la coordination intersectorielle. Les entités des Nations Unies devraient à cet égard recourir plus systématiquement aux compétences uniques de l'UIP et de ses parlements membres, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [74/304](#) ;

d) Les parlements nationaux devraient continuer à renforcer leur rôle dans la promotion et la protection des droits humains, notamment en contrôlant les actions et les politiques des gouvernements en matière de droits de la personne, et en participant aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, y compris les organes de traités, les procédures spéciales et l'examen périodique universel. La création ou le renforcement des commissions parlementaires des droits de l'homme pourraient être envisagés à cet égard. On peut s'inspirer du rapport du HCDH sur la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son examen périodique universel, en particulier de l'annexe I, qui présente un projet de principes sur les parlements et les droits de l'homme<sup>3</sup> ;

e) Les parlements nationaux doivent renforcer leur aptitude institutionnelle à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et à devenir des institutions tenant plus compte des questions de genre. Les parlements devraient continuer à travailler à la révision des normes et de la législation en vue de réaliser l'égalité entre les sexes. Cela devrait inclure la réforme, la modification ou l'abrogation des lois discriminatoires existantes, comme le recommande l'Appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains ;

f) Malgré les niveaux inquiétants de violence à l'encontre des femmes parlementaires signalés par l'UIP, de nombreux parlements ne disposent toujours pas de politiques en matière de harcèlement sexuel pour les parlementaires et le personnel. Les parlements nationaux pourraient promouvoir, adopter et appliquer effectivement des codes de conduite, des protocoles institutionnels et des mécanismes de contrôle et de communication de l'information, assortis d'une tolérance zéro pour toute forme de violence à l'égard des femmes en politique ;

g) L'UIP et les parlements nationaux pourraient envisager une action parlementaire urgente pour atténuer les effets des changements climatiques et mettre en œuvre l'Accord de Paris. Il importe que les parlements veillent à ce que les besoins des membres de la population les plus à risque, notamment les femmes et les jeunes, soient pris en compte dans le cadre de l'action climatique ;

h) Dans le sillage du rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire dû à l'incidence économique de la COVID-19, l'ONU renforcera et redynamisera encore sa collaboration avec les parlementaires pour aider à respecter les engagements en matière d'aide publique au développement, à fournir un allègement de la dette, à guider la mobilisation et le financement des ressources nationales, et à promouvoir le respect du principe de responsabilité qui préservera la santé, les droits et le bien-être de ceux qui sont le plus laissés pour compte, en particulier les femmes et les adolescentes et les personnes handicapées.

96. Comme y a encouragé l'Assemblée générale, la coopération entre le système des Nations Unies, les organisations parlementaires et les parlements nationaux s'est développée au cours des deux dernières années, malgré les défis posés par la pandémie. Je demande instamment à la communauté internationale de renforcer l'engagement des parlements nationaux et des organisations parlementaires afin d'aider à préserver ou à recouvrer les acquis obtenus au prix de grands sacrifices en faveur du Programme 2030, dont certains ont été annulés par la pandémie. J'invite également les acteurs parlementaires à collaborer avec le système des Nations Unies

<sup>3</sup> A/HRC/38/25.

pour donner suite à la recommandation contenue dans Notre programme commun visant à renforcer les contributions parlementaires à l'ONU.

---